

Communiqué de presse

14 juin 2021

La Ville de Genève met en place une politique de prévention et de lutte contre le harcèlement sexuel et le sexisme au travail

En lien avec son engagement de longue date en faveur de l'égalité entre femmes et hommes, la Ville de Genève lance aujourd'hui une série de mesures afin de prévenir le sexisme et le harcèlement sexuel au sein de l'administration municipale. Cette politique se déploiera sur la durée de la législature et vise à assurer un environnement de travail respectueux de chaque personne.

Dans le sillage du mouvement #metoo et des mobilisations liées à la Grève féministe, plusieurs enquêtes et témoignages ont révélé que le monde professionnel est l'un des espaces dans lequel les femmes et les minorités de genre vivent encore différentes formes de violences et de discriminations. La Ville de Genève, qui a fait de l'égalité entre femmes et hommes une priorité politique, souhaite s'engager en temps qu'employeuse afin d'être exemplaire en matière de prévention du sexisme et du harcèlement sexuel. Dans le prolongement de son travail contre les violences sexistes et de son plan d'action «Objectif zéro sexisme dans ma ville», elle a donc mis en place un groupe de travail interne, chargé d'évaluer la situation au sein de l'administration municipale, composée de plus de 4000 collaboratrices et collaborateurs.

Aller plus loin que les obligations légales

Fort des premières recommandations formulées par ce groupe de travail, le Conseil administratif entend être davantage proactif sur ce terrain, en adéquation avec son objectif de promouvoir un environnement de travail sain, inclusif et respectueux de chaque personne, tel que fixé dans son programme de législature. Il souhaite ainsi aller plus loin que ses obligations légales — depuis le 1er novembre 2018, chaque membre du personnel municipal peut s'adresser de manière confidentielle au Groupe de confiance de l'Etat de Genève dans des situations constitutives d'une atteinte à la personnalité —, et développer des mesures supplémentaires de prévention, d'information et d'accompagnement.

Une politique déployée sur la législature

C'est dans ce cadre que le Conseil administratif a décidé de mettre en œuvre une politique déterminée de prévention et de lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel au sein de l'administration, en rappelant non seulement que le harcèlement sexuel y est strictement interdit, mais qu'il est également répréhensible. Comme le souligne Monsieur Alfonso Gomez, Conseiller administratif en charge des questions d'égalité, « depuis le 14 juin 2019, la très forte mobilisation des femmes a permis de mettre en lumière la persistance de nombreuses discriminations liées au genre et la nécessité de s'engager à tous les niveaux pour atteindre une égalité de fait dans notre pays. Ce combat passe par la lutte contre le sexisme, qui légitime

bien souvent des comportements intolérables, et la mise en place d'un principe de tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel ».

Le premier volet de cette politique repose sur le déploiement d'une formation en e-learning, développée par l'Etat de Genève, en collaboration avec la Ville, rendue obligatoire pour l'ensemble du personnel municipal. Elle sera déployée progressivement au sein de l'administration, en commençant par les cadres supérieur-e-s avec des responsabilités d'encadrement. Parmi les autres décisions du Conseil administratif figurent notamment la mise en place de mesures d'accompagnement des managers afin de mettre à leur disposition les outils nécessaires pour prévenir et prendre en charge de manière adéquate les cas de harcèlement sexuel, le développement d'un programme de formation sur le harcèlement sexuel et la prévention des discriminations au travail, la réalisation de deux études afin d'avoir une vue plus précise non seulement sur l'efficacité du dispositif existant en matière de prise en charge des cas de harcèlement sexuel, mais également sur l'ampleur de la problématique au sein de l'administration, et enfin une meilleure information à destination de l'ensemble des membres du personnel.

En parallèle, le Conseil administratif entend continuer à lutter contre l'ensemble des discriminations au travail, qu'il s'agisse du sexisme, de l'homophobie ou de la transphobie, via notamment la poursuite de la mise en oeuvre du Règlement pour la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration municipale et de la charte de la Diversité.

Contact pour les médias :

M. Alfonso Gomez, Conseiller administratif, Département des finances, de l'environnement et du logement, en contactant Mme Anne Bonvin Bonfanti, conseillère de direction en charge de la communication

079 594 14 92 ou anne.bonvin-bonfanti@ville-ge.ch